

# **Réaction de CIMES concernant l'article paru dans le bulletin municipal de Saint Léger**

*(Article original ci-joint)*

*Tout lien avec une pétition par une association environnementaliste sur les mauvaises odeurs ne serait que fortuit...*

Concernant le premier point, bien évidemment, le site s'est doté d'une station de traitement, il ne pouvait faire autrement. Il faut cependant savoir que depuis des années, selon nos informations glanées lors de nos rencontres et de la clic, le site suit les obligations environnementales et ne les devance pas (voir notre page clic où nous avons appris que les industriels avaient eu une mise en demeure). Lorsque les industriels ont reçu l'accord de l'administration pour l'agrandissement de la station, ils devaient compenser la déforestation de la zone utilisée par une plantation d'arbres dans un autre lieu sur le Mellois. Des années après, rien n'a été fait ce qui ne corrobore pas leurs soucis déclarés de préserver l'environnement et de respecter leurs engagements.

Concernant le deuxième point, à notre connaissance, la plupart des études ATMO mesurait la pollution liée au trafic routier et le camion renifleur (qui faisait les analyses) était basé en centre ville. Les pics de pollution (sans commune mesure avec ceux des grandes agglomérations) étaient liés à l'augmentation de la circulation lors des horaires habituels de début et de fin de journée de travail. Quant au « Jury des nez » de 2006, il n'avait pas pour but de mesurer la pollution (le nez n'en est pas capable) mais de faire un relevé des jours où nous subissons les nuisances olfactives. Nous sommes d'ailleurs satisfaits d'apprendre, dans le présent article, que les résultats du « Jury du Nez » montraient que nous subissons des nuisances olfactives. Ceci était loin d'être évident dans les conclusions qui nous ont été données suite à notre participation à ce projet (il était dit alors que les odeurs étaient surtout perceptibles à l'intérieur du site mais très peu fréquentes en dehors).

L'impact du site sur la santé (aussi bien atmosphérique que lié à la possible pollution des sols), contrairement à ce qui est avancé, n'a jamais été vraiment évalué, en tout cas il n'a jamais été rendu public. La pollution récurrente de la Légère et de Melzéar ne donne pas lieu, jusqu'à présent à des communications.

Nous notons cependant qu'il est dit, dans ce bulletin communal, que les industriels veulent réduire leur empreinte environnementale, ce qui démontre qu'ils admettent clairement l'existence d'une pollution liée au site.

Les dirigeants de Rhodia et Danisco promettent la transparence vis à vis des riverains en leur communiquant régulièrement les progrès réalisés. Chiche ! Aux actes maintenant !